

MAIRIE



de
CASSAGNES
Département du Lot -
Canton de Puy l'Evêque

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASSAGNES

Réunion du mardi 06 août 2024 à 21h00

Le six août deux mille vingt-quatre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Cassagnes, dûment convoqué le 29 juillet 2024, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Bernard LANDIECH.

Conseillers en exercice: 10	Présent(e)s (9) : Bernard LANDIECH, Richard DELORME, Michel SERVANT, Denise WUILQUE, William CAYROL, Jean-Michel ASTOUL, Françoise DESSAINT, Patrick MAISONNEUVE, Jean-Yves MEAUDE
Date d'affichage de la convocation : 29/07/2024	Absent(e)s et excusé(e)s (1) : Pascal BANIZETTE Représenté(e)s (0) : Secrétaire de séance : Richard DELORME

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente;
- Zonage France Ruralités Revitalisation (FRR) : conditions d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties;
- Changement du mode de collecte du service ordures ménagères et établissement d'une stratégie vers le passage à une tarification incitative, projet de Points d'Apport Volontaire (PAV) sur la commune de Cassagnes;
- Projet d'acquisition d'un bâtiment en centre bourg;
- Demande de participation financière pour l'achat d'une baignoire pour le nouveau service de soins palliatifs du centre hospitalier de Cahors;
- Questions diverses.

OBJET : Mise en place des propositions relatives au fonctionnement de la commune.

Bernard LANDIECH procède à la lecture du compte-rendu de la séance précédente.
Aucune remarque n'ayant été formulée, toutes les décisions prises sont adoptées.

DELIBERATIONS DU CONSEIL :

DEL 2024 028 Délibération pour vote des subventions à attribuer sur l'exercice 2024 :

	Votants : 9		Votes pour : 9		Votes contre : 0		Abstentions : 0	
--	-------------	--	----------------	--	------------------	--	-----------------	--

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier les demandes de subvention formulées auprès de la mairie et de voter les crédits à inscrire au budget primitif de la commune afin d'en assumer le versement.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :

1 . d'attribuer une subvention aux organismes suivants selon ces dispositions :

- Association Algo Lot : 100,00 € (acquisition d'une baignoire pour le nouveau service de soins palliatifs du centre hospitalier de Cahors)

Soit un montant total versé de 100,00 €.

2 . donne tout pouvoir au Maire pour exécuter cette décision et inscrire ces dépenses au budget de la commune pour l'exercice 2024.

QUESTIONS DIVERSES :

- Zonage France Ruralités Revitalisation (FRR) et conditions d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties : ce point est ajourné et reporté à une prochaine réunion afin de prendre préalablement connaissance du positionnement du conseil communautaire sur ce sujet.
- Il est donné présentation du changement du mode de collecte du service ordures ménagères de la communauté des communes et de l'établissement d'une stratégie vers le passage à une tarification incitative ainsi que du projet de Points d'Apports Volontaires sur la commune de Cassagnes.
- Monsieur le Maire rappelle qu'un ensemble de bâtiments à usage d'habitation est toujours proposé à la vente en centre Bourg, (section C parcelle n° 9) et qu'il pourrait, selon sa situation, présenter un intérêt pour un projet communal. Selon l'état desdits bâtiments qui avait été constaté lors d'une visite, le conseil municipal maintient un prix d'acquisition plafonné à 80 000€ pour ce bien.

La séance est levée à 22h45.

Le Maire, Bernard LANDIECH

Le secrétaire de séance, Richard DELORME